

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-17767/25/BM

**■ Attribution d'une subvention au Pôle de compétitivité Capenergies pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9699
108655**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir comptent parmi les orientations stratégiques majeures du nouvel Agenda du développement économique de la Métropole, approuvé le 30 juin 2022.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'action des 5 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation, le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre), ainsi que leurs transitions, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Capenergies.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international. Enfin, les pôles peuvent intervenir pour accompagner la structuration de filières, notamment émergentes, à l'interface des acteurs publics et privés pour en faciliter et optimiser le développement et les retombées économiques sur le territoire.

Le Pôle Capenergies fédère un réseau de 530 membres dont 60% se situent sur le territoire de la Métropole, qui compte des grands groupes industriels, 300 petites et moyennes entreprises, des organismes de recherche et de formation, des collectivités et des financiers dont les activités s'inscrivent en faveur du développement des filières énergétiques.

Afin d'accélérer et d'amplifier l'innovation au service de la transition énergétique, Capenergies a choisi pour la période 2023-2026 (phase V) de :

- Continuer d'articuler finement son action avec les priorités nationales en lien avec France 2030 et les CSF Nouveaux Systèmes Energétiques et Nucléaires.
- Maintenir le haut niveau de qualité et d'interaction avec les collectivités.

- Renforcer la coopération avec les autres pôles au sein de la Smart Energy Alliance ainsi qu'avec Nuclear Valley sur le nucléaire, SCS sur le numérique, SAFE sur les e-carburants pour l'aérien, le pôle Mer Méditerranée pour les e-carburants dans le domaine et l'ensemble des pôles et clusters de la Région Sud pour aider à la décarbonation de leurs membres (et à la mise en place de plans de sobriété) en lien avec le dispositif PSI 4.0 Carbone de la Région Sud.
- Renforcer son action sur les projets européens à travers une politique active de développement du lobbying amont et une réorganisation de la gouvernance du pôle en la matière.
- Maintenir un financement privé supérieur à 55% grâce à l'augmentation ciblée de son nombre d'adhérents.
- Amplifier les actions visant à rapprocher recherche publique et privée et des entreprises pour faire émerger des projets collaboratifs.

L'action du pôle de compétitivité Capenergies en faveur du développement économique et de la transition énergétique se situe à la croisée de trois des six filières d'excellence autour desquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence a bâti son Agenda de développement économique voté en juin 2022.

- L'énergie et l'environnement.
- Le maritime et la logistique en visant leur décarbonation.
- La filière aéronautique en visant sa décarbonation.

Le Pôle Capenergies contribue également à des actions transverses visant la transition environnementale, l'économie circulaire (valorisation de la chaleur ou des déchets, boucle d'autoconsommation collective d'énergie, Ecologie Industrielle et Territoriale) en particulier dans le domaine industriel qui est aussi au cœur de l'Agenda du développement économique.

Ainsi, la participation directe de Capenergies aux travaux d'instances nationales et les interactions de Capenergies avec tout un réseau de partenaires thématiques nationaux permet au pôle de faire bénéficier la Métropole et les acteurs implantés sur son territoire d'informations qualifiées concernant les démarches filières nationales, et ainsi de permettre une meilleure anticipation et articulation des initiatives territoriales avec les impulsions de niveau national et de participer au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole.

De même, l'appui aux projets développés sur le territoire de la Métropole participe directement à la transition environnementale souhaitée par la Métropole au profit des habitants de son territoire.

Enfin, le Pôle coopère avec les autres acteurs de l'innovation sur le territoire s'inscrivant spontanément en soutien des initiatives de la métropole : coordination de l'écosystème d'innovation, participation aux ateliers du Club Innov Provence, relai des appels à manifestations d'intérêts de la Plateforme d'innovation, attractivité etc.

Parmi les actions et priorités du programme d'actions 2025, on peut citer :

- La participation aux groupes de travail et commissions liés notamment à la décarbonation de l'industrie (démarche Syrius, Laboratoire territorial industrie Fos-Berre, démarche Fos / Etang de Berre, Pacte Gardanne-Meyreuil...), au Territoire d'Industrie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la contribution à différents documents stratégiques nationaux en particulier ceux du Comité Stratégique de Filière (CSF), Nouveaux Systèmes Energétiques (NSE) et de France Hydrogène ;
- Le soutien au développement des énergies renouvelables (appui à l'implantation du projet de l'entreprise Carbon et à une filière solaire locale, animation du club solaire et d'ateliers bioénergies) et du nucléaire (animation du Club nucléaire, accès aux marchés d'ITER, appui à l'implantation d'éventuels petits réacteurs nucléaires innovants sur la zone industrielle ;

- L'action spécifique d'animation de la filière Hydrogène, en résonance avec la forte dynamique de la zone industrielle portuaire de Marseille Fos en la matière : animation du club H2SUD pour amplifier l'écosystème, animation de la Délégation France Hydrogène en région Sud et du comité de bassin hydrogène Marseille-Fos-Manosque, supervision du groupe de travail MERS (Méditerranée Rhône-Saône) dans le cadre du développement du port fluvio-maritime Lyon Marseille, participation au projet OPHARM 2 (Offshore Production of Hydrogen Analysis and RoadMap), piloté par France Energies Marines, qui fait suite au projet OPHARM qui a permis d'élaborer une grille d'analyse approfondie des configurations technico-économiques de production d'hydrogène à partir d'énergie éolienne flottante avec deux cas d'usage en Méditerranée (dont au large de Fos).
- Le renforcement de l'action de structuration d'une filière de e-carburant pour le maritime et de sustainable aviation fuel (SAF) pour l'aérien, en lien avec les grands donneurs d'ordre du territoire (CMACGM, GPM, Airbus, Aéroport Marseille Provence...)
- Et les actions sur la thématique de la mobilité terrestre bas carbone (animation du Club Mobilité Durable et animation spécifique autour de la logistique lourde et du dernier kilomètre, en lien avec le schéma directeur de la logistique et du transport de la Métropole).

Au travers de son animation, Capenergies vise à développer les filières d'excellence de l'énergie ciblées par la Métropole et participe à l'attractivité du territoire en contribuant à structurer et développer les filières de l'énergie.

Le Pôle s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe 2 de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°9699.

Après instruction, il est proposé d'attribuer au pôle de compétitivité Capenergies une subvention d'un montant de 83 000 €.

Cette subvention représente 5,24% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole en faveur de l'innovation et des transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au Pôle de compétitivité Capenergies d'un montant de 83 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec le Pôle de compétitivité Capenergies ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES